



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sécurité des employés d'ONG œuvrant à l'étranger

Question écrite n° 39996

Texte de la question

Mme Paula Forteza interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères au sujet de la sécurité des employés d'ONG œuvrant à l'étranger. Cette question est posée au nom du citoyen Marc Le Brize dans le cadre de l'initiative des « questions citoyennes » au Gouvernement. L'attaque meurtrière ayant eu lieu au Niger, en août 2020, et durant laquelle sept employés de l'ONG Acted ont perdu la vie, souligne malheureusement l'importance des risques auxquels sont exposés les travailleurs humanitaires déployés dans les pays à risque. Ce drame est d'autant plus regrettable que ces Français ont été assassinés dans une zone jaune, selon la catégorisation du ministère des Affaires étrangères, soit une zone en « vigilance renforcée » qui correspond à un statut intermédiaire entre vert et orange. Se pose ainsi la question du recrutement et de la formation des personnes envoyées par certaines associations humanitaires dans des zones dangereuses, là où armée et entreprises n'envoient que des personnels hautement qualifiés. Elle aimerait dès lors savoir quels sont les dispositifs en vigueur, et si le Gouvernement envisage de prendre de nouvelles mesures à ce sujet.

Texte de la réponse

L'assassinat tragique d'employés de l'ONG Acted, survenu au Niger en août dernier, illustre l'insécurité grandissante à laquelle les travailleurs humanitaires font face : le dernier rapport de "Aid Worker Security Database" établit qu'en 2019, 483 humanitaires ont été victimes de 277 attaques qui ont causé 125 morts, 234 blessés et 124 enlèvements. Parmi ces victimes, près de 90 % sont des salariés nationaux. La protection des personnels humanitaires est une priorité pour la France. Le Président de la République l'a rappelé lors de son discours à l'Assemblée générale des Nations unies en rappelant la nécessité de préserver "le patrimoine commun" que constitue l'espace humanitaire. Dans cette perspective, le Président de la République a pris des engagements forts lors de la Conférence nationale humanitaire de décembre 2020 en faveur de la préservation de l'espace humanitaire, de la protection des personnels humanitaires et de la lutte contre l'impunité. Un travail interministériel d'ampleur a été mené afin d'apporter des réponses concrètes aux difficultés et aux obstacles rencontrés par les travailleurs humanitaires. Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a présidé ainsi, le 16 juillet 2021, au Conseil de Sécurité des Nations unies, une réunion qui a permis d'identifier les bonnes pratiques pour la préservation de l'espace humanitaire et de donner un nouvel élan à la nécessaire lutte contre l'impunité des auteurs d'attaques contre les travailleurs humanitaires. La France portera également ce sujet dans le cadre de sa présidence du Conseil de l'Union européenne, au premier semestre 2022. Cette échéance s'inscrit dans la continuité de l'Appel à l'action humanitaire, lancé par la France et l'Allemagne en septembre 2019 dans le cadre de l'Alliance pour le multilatéralisme. Par ailleurs, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères entretient un dialogue régulier avec les acteurs humanitaires, notamment les ONG.

Données clés

Auteur : [Mme Paula Forteza](#)

Circonscription : Français établis hors de France (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39996

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juillet 2021](#), page 5266

Réponse publiée au JO le : [3 août 2021](#), page 6234